

**CONSEIL MUNICIPAL N°04/2021**  
**Jeudi 15 avril à 19h00 – Centre socioculturel**

**COMPTE-RENDU**

Le quinze avril deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le neuf avril précédent, s'est réuni au Centre Socioculturel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE, Christian ALEX, Christian GOMEZ.

Procurations : Myriam SEVENERY à Frédéric MARTIN, Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT.

Absents : Samuel MICHELON, Nicolas FONT.

Nombre de membres présents = 21 / Nombre de votants = 24

Secrétaire de séance : Sarah AIT-IDIR

\* \* \*

Monsieur le Maire rappelle que la présente séance du Conseil Municipal est exclusivement consacrée à la présentation du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme en révision, et au débat réglementaire qui doit réglementairement accompagner cette présentation.

**Projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 11 mai 2017. Pour mémoire, le plan local d'urbanisme de la commune avait été approuvé le 28 septembre 2007 : il se substituait alors à l'ancien plan d'occupation des sols.

La procédure de révision du PLU, confiée au bureau d'études URBANIS de Nîmes, prévoit l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme.

Le bureau d'études URBANIS, par la voix de son chef de projet, Madame Corinne SNABRE, présente le projet de PADD élaboré au terme des réunions de travail de la Commission d'Urbanisme.

**Le double objectif de la révision :**

- Maîtriser la croissance démographique de la commune, avec une perspective de 4 600 habitants à l'horizon 2030, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4% en moyenne par an sur la période 2018-2030, contre 2,2% en moyenne par an entre 2007 et 2018 ; à cette croissance démographique correspond un besoin de 300 logements sur la période 2020-2030.
- Et limiter la consommation foncière, avec une extension d'environ 6 hectares à destination d'habitation, compte tenu du potentiel de production au sein de l'enveloppe urbaine actuelle, estimé à environ 150 logements sur la durée du PLU ; et une extension de l'ordre de 4 hectares à vocation d'activités, à la faveur d'une nouvelle phase d'aménagement de la zone de la Broue

**Les grands axes et les orientations du PADD :**

Axe 1 : Définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé et structuré

- Réinvestir le centre bourg de Jonquières
- Requalifier la traversée du hameau de Saint-Vincent et, à plus long terme avec la mise en service de la déviation de la RD 999, requalifier la voie actuelle en boulevard urbain
- Renforcer la mise en relation des deux entités urbaines de Jonquières et de Saint-Vincent au travers de l'opération d'aménagement du secteur dit « Entre Jonquières et Saint Vincent » sur une emprise de 3,7 hectares en partie bâtie
- Développer un nouveau quartier à haute qualité environnementale et paysagère en extension de l'enveloppe urbaine sur une emprise d'environ 6,5 hectares dans le quartier de Peire Fioc

- Intégrer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la stratégie communale de développement

Axe 2 : Favoriser la mixité sociale et générationnelle

- Répondre à la demande en logement des ménages dans toute sa diversité
- Développer une offre de logements adaptés pour les personnes âgées

Axe 3 : Renforcer l'offre et le niveau des équipements publics

- Renforcer les équipements d'infrastructures
- Affirmer le pôle d'équipements sportifs et scolaires de Peire Fioc
- Développer la production d'énergies renouvelables

Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacements et de stationnement

- Affirmer la hiérarchisation du réseau viaire, intégrant la future déviation Sud de la RD 999
- Favoriser les mobilités douces
- Améliorer les capacités de stationnement

Axe 5 : Conforter le tissu économique local

- Qualifier et développer la zone d'activités de la Broue
- Assurer la pérennité de l'activité agricole en tant qu'activité économique majeure de la commune et fondement de la qualité paysagère et environnementale du territoire communal

Axe 6 : Préserver la qualité des paysages et de l'environnement naturel de la commune

- Préserver et mettre en valeur les grands paysages
- Mettre en valeur le paysage urbain
- Assurer une protection renforcée des secteurs à enjeux environnementaux : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques notamment

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, au terme de cette présentation, les orientations générales du PADD sont débattues par l'assemblée.

A l'issue du débat, Monsieur le Maire présente le calendrier prévisionnel d'achèvement de la procédure :

- Arrêt du PLU au mois de juin 2021, avec bilan de la concertation publique.
- Notification du projet arrêté aux personnes publiques associées, pour une phase de consultation de trois mois.
- Prescription de l'enquête publique par arrêté municipal, au mois d'octobre 2021, pour une durée d'un mois, suivie du rapport du commissaire enquêteur, remis sous un délai d'un mois également.
- Approbation du PLU révisé au mois de décembre 2021.
- Exécution du PLU en février 2022, au terme du délai de contrôle de légalité et de recours.

Monsieur le Maire remercie Madame SNABRE et le cabinet URBANIS pour la qualité de son travail et pour sa disponibilité, ainsi que l'assemblée municipale pour la validation de cette première étape importante dans le processus de révision du plan local d'urbanisme.

*Vote à l'unanimité pour constater la tenue du débat*

La séance est levée à 20h35



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

*J. Fournier*